



Ste JULIETTE sur VIAUR

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 5 Juin à 19h00
A la salle du conseil municipal

Nombre de membres en exercice : 15

☞ **Présents : 11** ALET Yvette, ARION Sandrine, BENEVISE Céline, BOSCUS POUGET Lydie, CHALET Frédéric, COURNUT Henri, MADER Yves, MAGNAVAL Loïc, , MARTY Joëlle, NUNES Yohan, TURLAN Alain,

☞ **Absent excusé :** BROCHON Mathilde, MALGOUYRES Christophe, RAYNAL Océane, WOROU Simon

☞ **Absent :**

☞ **Procurations données :** BROCHON Mathilde donne procuration à MARTY Joëlle, MALGOUYRES Christophe donne procuration à ARION Sandrine, RAYNAL Océane donne procuration à TURLAN Alain

☞ **Secrétaire de séance :** NUNES Yohan

☞ **Date de la convocation :** 1 JUIN 2026

❖ Ordre du jour

❖ Délibérations :

➤ Délibérations :

- ❖ Nomination du secrétaire de séance
- ❖ Approbation du compte rendu du conseil du 23/04/2026
- ❖ Vote des taux des taxes directes locales
- ❖ Désignation des délégués des conseils municipaux et des suppléants dans le cadre des élections sénatoriales du 27 Septembre 2026

❖ Ouverture du conseil

- ❖ Le secrétaire de séance NUNES Yohan

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE DE ROUERGUE
CANTON DES MONTS DU REQUISTANAIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE-JULIETTE SUR VIAUR**

SEANCE du 5 JUIN 2026

Le cinq Juin deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Juliette Sur Viaur, après convocation légale, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Alain TURLAN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

☞ **Présents** : 11 ALET Yvette, ARION Sandrine, BENEVISE Céline, BOSCUS POUGET Lydie, CHALET Frédéric, COURNUT Henri, MADER Yves, MAGNAVAL Loic, , MARTY Joëlle, NUNES Yohan, TURLAN Alain,

☞ **Absent excusé** : BROCHON Mathilde, MALGOUYRES Christophe, RAYNAL Océane, WOROU Simon

☞ **Absent** :

☞ **Procurations données** : BROCHON Mathilde donne procuration à MARTY Joëlle, MALGOUYRES Christophe donne procuration à ARION Sandrine, RAYNAL Océane donne procuration à TURLAN Alain

☞ **Secrétaire de séance** : NUNES Yohan

Date de la convocation : 1 Juin 2026

DELIBERATION N° 2026/036

OBJET : Nomination d'un secrétaire de séance

Vu l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances, mais sans participer aux délibérations.

Considérant qu'il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.
Considérant que NUNES Yohan est candidat,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité de ses élus :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

- **Nomme** NUNES Yohan en qualité de Secrétaire de Séance

Fait et délibéré, à Sainte-Juliette, les jours, mois et an susdits.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE DE ROUERGUE
CANTON DES MONTS DU REQUISTANAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINTE-JULIETTE SUR VIAUR

SEANCE du 5 JUIN 2026

Le cinq Juin deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Juliette Sur Viaur, après convocation légale, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Alain TURLAN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

☞ **Présents : 11** ALET Yvette, ARION Sandrine, BENEVISE Céline, BOSCUS POUGET Lydie, CHALET Frédéric, COURNUT Henri, MADER Yves, MAGNAVAL Loic, , MARTY Joëlle, NUNES Yohan, TURLAN Alain,

☞ **Absent excusé :** BROCHON Mathilde, MALGOUYRES Christophe, RAYNAL Océane, WOROU Simon

☞ **Absent :**

☞ **Procurations données :** BROCHON Mathilde donne procuration à MARTY Joëlle, MALGOUYRES Christophe donne procuration à ARION Sandrine, RAYNAL Océane donne procuration à TURLAN Alain

☞ **Secrétaire de séance :** NUNES Yohan

Date de convocation : 1 Juin 2026

📄 DELIBERATION N° 2026/037

OBJET : [Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 23/04/2026](#)

Il s'agit d'approuver, avec ou sans observation, le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 Avril 2026.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité de ses élus :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

➤ Approuve le compte rendu de la séance du 23 Avril 2026.

Fait et délibéré, à Sainte-Juliette, les jours, mois et an susdits.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE DE ROUERGUE
CANTON DES MONTS DU REQUISTANAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINTE-JULIETTE SUR VIAUR

SEANCE du 5 JUIN 2026

Le cinq juin deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Juliette Sur Viaur, après convocation légale, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Alain TURLAN, Maire.

☞ **Présents : 11** ALET Yvette, ARION Sandrine, BENEVISE Céline, BOSCUS POUGET Lydie, CHALET Frédéric, COURNUT Henri, MADER Yves, MAGNAVAL Loic, , MARTY Joëlle, NUNES Yohan, TURLAN Alain,

☞ **Absent excusé :** BROCHON Mathilde, MALGOUYRES Christophe, RAYNAL Océane, WOROU Simon

☞ **Absent :**

☞ **Procurations données :** BROCHON Mathilde donne procuration à MARTY Joëlle, MALGOUYRES Christophe donne procuration à ARION Sandrine, RAYNAL Océane donne procuration à TURLAN Alain

☞ **Secrétaire de séance :** NUNES Yohan

☞ **Date de la convocation :** 1 JUIN 2026

DELIBERATION N°2026/038

Objet : Vote du taux des taxes directes locales pour l'année 2026

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B sexies.

Vu l'état n° 1259 de notification des Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2026.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026, il propose les taux comme indiqué ci-dessous :

Taxes directes locales	Taux d'imposition 2025	Augmentation proposée	Taux d'imposition 2026
<i>Taxe foncière (bâti)</i>	41.43	0	41.43
<i>Taxe foncière (non bâti)</i>	80.5	0	80.50
<i>Taxe d'habitation résidences secondaires</i>	9.50	0	9.50

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité de ses élus :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

- Fixe le taux des taxes locales pour l'année 2026 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré, à Sainte-Juliette, les jours, mois et an susdi

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE DE ROUERGUE
CANTON DES MONTS DU REQUISTANAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINTE-JULIETTE SUR VIAUR

SEANCE du 5 JUIN 2026

Le cinq Juin deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Juliette Sur Viaur, après convocation légale, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Alain TURLAN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

☞ **Présents : 11** ALET Yvette, ARION Sandrine, BENEVISE Céline, BOSCUS POUGET Lydie, CHALET Frédéric, COURNUT Henri, MADER Yves, MAGNAVAL Loic, , MARTY Joëlle, NUNES Yohan, TURLAN Alain,

☞ **Absent excusé :** BROCHON Mathilde, MALGOUYRES Christophe, RAYNAL Océane, WOROU Simon

☞ **Absent :**

☞ **Procurations données :** BROCHON Mathilde donne procuration à MARTY Joëlle, MALGOUYRES Christophe donne procuration à ARION Sandrine, RAYNAL Océane donne procuration à TURLAN Alain

☞ **Secrétaire de séance :** NUNES Yohan

☞ **Date de la convocation :** 1 JUIN 2026

📄 DELIBERATION N° 2026/039

OBJET : Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants – élections sénatoriales du 27 Septembre 2026

Vu le Code électoral et notamment son article R131 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2026-301 du 21 Avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire du ministre de l'intérieur n° INTP2611651C du 6 Mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n°12—206-05-11-00005 du 11 Mai 2026 ;

Vu le procès-verbal de l'élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs de la Commune de SAINTE JULIETTE SUR VIAUR ;

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la circulaire et l'arrêté préfectoral relatifs aux élections sénatoriales du 27 Septembre 2026 pour la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants. Conformément à l'article L.284 du code électoral, le cas échéant, l'article L.290-1 ou L.290-2, le conseil municipal doit élire **3 délégués et 3 suppléants**.

Monsieur le Maire désigne comme secrétaire du procès-verbal de l'élection des délégués les deux conseillers municipaux les plus âgés, **Madame ALET Yvette et Madame MARTY Joëlle** et désigne comme secrétaire de l'élection des suppléants les deux conseillers municipaux les plus jeunes, **Monsieur NUNES Yohan et Monsieur MAGNAVAL Loïc** en vue de l'élection des sénateurs.

ELECTION DES DELEGUES :

TURLAN Alain conseiller municipal se porte candidat.
MARTY Joëlle conseillère municipale se porte candidat.
BENEVISE Céline conseillère municipale se porte candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
Reste comme suffrages exprimés : 14
Donnant une majorité absolue de : 8

TURLAN Alain ayant obtenu 14 voix au 1er tour de scrutin,
MARTY Joëlle ayant obtenu 14 voix au 1er tour de scrutin,
BENEVISE Céline ayant obtenu 14 voix au 1er tour de scrutin,

TURLAN Alain, MARTY Joëlle et BENEVISE Céline sont proclamés délégués à l'unanimité.

ELECTION DES SUPPLEANTS :

CHALET Frédéric conseiller municipal se porte candidat.
BOSCUS POUGET Lydie conseillère municipale se porte candidat.
NUNES Yohan conseillère municipale se porte candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
Reste comme suffrages exprimés : 14
Donnant une majorité absolue de : 8

CHALET Frédéric ayant obtenu 14 voix au 1er tour de scrutin,
BOSCUS POUGET Lydie ayant obtenu 14 voix au 1er tour de scrutin,
NUNES Yohan ayant obtenu 14 voix au 1er tour de scrutin,

CHALET Frédéric, BOSCUS POUGET Lydie et NUNES Yohan sont proclamés délégués à l'unanimité.

Monsieur le Maire prononce les résultats comme suit :

Les délégués sont :

- M. TURLAN Alain
- Mme MARTY Joëlle
- Mme BENEVISE Céline

Les suppléants sont :

- M. CHALET Frédéric
- Mme BOSCUS POUGET Lydie
- M. NUNES Yohan

Fait et délibéré, à Sainte-Juliette, les jours, mois et an susdits.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil est clôturée à 19H45

Le Maire,
Alain TURLAN

Secrétaire de séance
Yohan NUNES



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Yohan NUNES', written in a cursive style.